

# Zurich CapitalFund – solution de placement attractive avec des conditions particulières

Profitez-en dès maintenant!  
Pour une courte période,  
Zurich prend en charge le  
droit de timbre pour un  
placement attractif qui allie  
sécurité et rendement.  
Avec CapitalFund, vous pro-  
fitez à la fois de la crois-  
sance des marchés financiers  
et des avantages d'une  
assurance vie.



## Vos avantages en un coup d'œil

- Conditions particulières attractives de janvier 2021 à juin 2021: Zurich prend en charge le droit de timbre de 2,5 pour cent pour vous.
- Vous profitez d'opportunités de rendement intéressantes.
- Un versement minimum garanti à l'échéance confère de la sécurité à votre placement.
- Vous protégez vos proches en cas de décès.

## Qu'est qui est important pour vous?

- Vous disposez librement d'une somme d'argent et souhaitez l'investir avec des opportunités de rendement attrayantes.
- Vous voulez pouvoir à tout moment adapter votre stratégie de placement à vos besoins actuels.
- Vous souhaitez une sécurité supplémentaire pour le capital que vous avez investi.
- Vous voulez qu'en cas de décès, vos proches reçoivent un capital qui leur sera versé indépendamment de l'évolution de la valeur de votre placement.
- Vous souhaitez que vos revenus soient exemptés d'impôts; consultez alors la section sur les avantages fiscaux.

## La solution idéale de Zurich

Avec CapitalFund vous avez le choix entre plusieurs stratégies et fonds de placement que vous pouvez composer vous-même. Les investisseurs prudents ont la possibilité d'inclure une garantie de 50 pour cent de leur prime unique.

### CapitalFund (prime unique) sans garantie en cas de vie

Capital minimum garanti  
en cas de décès



En cas d'évolution positive du marché, vous profitez en intégralité de la plus-value du placement, mais vous portez le risque de perte en cas d'évolution négative.

### CapitalFund (prime unique) avec garantie en cas de vie

Capital minimum garanti  
en cas de décès



En cas d'évolution positive du marché, vous profitez de la plus-value du placement, mais vous portez le risque de perte en cas d'évolution négative que jusqu'au montant de garantie que vous avez choisi.

- Prestation en cas de vie par une évolution positive du placement
- Prestation en cas de vie par une évolution négative du placement
- Prime unique

### Versement garanti

Avec le choix d'un montant garanti, vous savez déjà à combien s'élèvera la prestation garantie minimum en cas de vie, quelle que soit l'évolution de la partie de votre assurance vie que vous avez placée. La partie de la prime d'épargne que vous déterminez est investie dans le capital de placement lié de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. Les dispositions strictes en matière de placement de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) s'appliquent ici. Votre versement minimal est donc assuré à tout moment.

### Participation à l'excédent

Si vous avez inclus en option une prestation garantie, cette partie de votre prime unique génère des excédents d'intérêts qui sont crédités à l'avoir de placement sous forme de parts. Le taux d'excédent est défini chaque année. Actuellement, il s'élève à 0,5 pour cent, soit nettement plus que la rémunération actuelle d'un compte bancaire.

### Concept de placement

Que vous soyez plutôt conservateur ou amateur de risque – vous trouverez certainement la solution de placement qui vous convient. Et si vos besoins venaient à changer, vous pouvez transférer vos fonds dans un autre plan d'investissement: une fois par an sans frais.

Dans certains plans d'investissement, votre argent est investi selon les mêmes principes que la fortune des grands investisseurs. Vous bénéficiez ainsi des avantages en termes de frais.

Pour chaque plan d'investissement, nous choisissons nos partenaires pour vous parmi les meilleurs gestionnaires de fonds – au niveau international et de manière indépendante.

À échéance du contrat, vous décidez si vous voulez que Zurich vous verse directement la contrevaletur de vos parts de fonds ou qu'elle la transfère sur votre dépôt personnel.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également choisir différents fonds individuels dans un univers de placement complet, selon vos souhaits et de manière totalement flexible.

### Couverture en cas de décès

Pendant toute la durée du contrat, votre famille ou les bénéficiaires que vous avez désignés sont couverts par une prestation minimale garantie en cas de décès de 105 pour cent de la prime unique. En cas d'évolution favorable du marché, si la valeur du placement dépasse le capital-décès assuré, le montant versé aux bénéficiaires en cas de sinistre sera supérieur.

### Gestion de l'échéance

Avec la gestion de l'échéance, vous réduisez progressivement la part d'actions dans les années qui précèdent l'échéance de votre assurance. Ainsi, vous ne courez pas de risques de placement inutiles et protégez progressivement les bénéfices enregistrés.

### Privilège en cas de faillite

Même si vous rencontrez un jour des difficultés financières, vos fonds d'assurance sont couverts dans tous les cas: dans le pilier 3a, l'argent placé est lié jusqu'à l'échéance et ne peut pas être perçu par d'éventuels créanciers, sauf en cas de mise en gage de la police à titre de garantie pour la banque lors de l'acquisition du logement en propriété. Dans le pilier 3b, vos placements sont également protégés en cas de faillite et restent à votre bénéfice. Cette couverture est valable non seulement pour vous en tant que preneur d'assurance, mais aussi pour votre conjoint/partenaire enregistré ou vos descendants.

### Avantages fiscaux

Les revenus issus de CapitalFund sont exonérés d'impôt sur le revenu si les conditions suivantes sont remplies:

- Souscription avant la 66<sup>ème</sup> année révolue
- Versement après la 60<sup>ème</sup> année révolue
- Durée contractuelle convenue d'au moins dix ans
- Le preneur d'assurance est la personne assurée

### Autres remarques

- Zurich prend en charge le droit de timbre de 2,5 pour cent pour vous sur une durée de l'assurance de 12 ans.
- Vous pouvez participer à partir de 20'000 francs suisses.
- La période de souscription pour la conclusion de cette assurance vie liée à des fonds commence de janvier à juin 2021.
- La limite de réception des propositions est fixée au 30 juin 2021. Le dernier reçu d'argent est le 1 juillet 2021.

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 060 161 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker. [www.zurich.ch/capitalfund](http://www.zurich.ch/capitalfund)

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA  
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich  
Téléphone 0800 80 80 80, [www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont ces dernières qui font foi.

ZH18412F-2011



**ZURICH**<sup>®</sup>